

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

RABAIS FAMILLE



L'inscription simultanée de trois membres et plus d'une même famille résidant sous le même toit donne droit à un rabais de 20 %.

Si après l'inscription de deux membres de la même famille vivant sous le même toit, un autre membre de cette même famille désire s'inscrire, celui-ci aura droit à un rabais de 20 % sur présentation des reçus officiels émis.

N.B. : ces offres sont valables seulement pour les activités offertes par la Ville de Blainville et s'adressent uniquement aux familles blainvilloises. Seules les activités identifiées par le logo RABAIS FAMILLE donnent droit au rabais famille.

ACTIVITÉ

La direction du Service des loisirs et du développement communautaire se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs activités advenant un manque de participants ou de modifier l'horaire et le lieu des activités. Les personnes inscrites seront contactées par téléphone.

Lorsque le nombre maximum de participants est atteint pour une activité, la Ville de Blainville s'engage à créer une liste d'attente et à offrir des cours similaires, si la demande le justifie. La Ville peut en tout temps et sans préavis modifier sa programmation.

VIGNETTE D'ACCOMPAGNEMENT TOURISTIQUE ET DE LOISIR

La vignette d'accompagnement touristique et de loisir (VATL) donne l'accès gratuit aux accompagnateurs de personnes âgées d'au moins 12 ans ayant un handicap ou un problème de santé mentale permanent, lors de visites de sites touristiques, culturels et récréatifs.

CRÉDIT D'IMPÔT

Le gouvernement du Canada accorde un crédit d'impôt non remboursable aux parents qui ont inscrit un enfant à un programme d'activité physique. Pour bénéficier de ce crédit, vous devez conserver votre reçu postal. Pour en savoir plus, consultez le site Web de l'Agence du revenu du Canada, au www.cra-arc.gc.ca/conditionphysique/

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, CHANGEMENT DE GROUPE OU ABANDON

Il est possible d'obtenir un remboursement si vous en faites la demande au moins sept jours ouvrables avant le début de l'activité. Des frais de 10 \$ seront exigés pour chaque abandon ou changement de groupe.

REMBOURSEMENT INTEGRAL SANS PENALITE

Si la Ville de Blainville annule ou modifie les conditions de l'activité avant le début de la session, un remboursement intégral et sans pénalité pourra être obtenu.

REMBOURSEMENT AU PRORATA

Si le Service des loisirs et du développement communautaire annule l'inscription d'un participant pour des raisons disciplinaires, le remboursement sera fait au prorata des cours non suivis.

REMBOURSEMENT POUR CAUSE MEDICALE

Si la personne inscrite est dans l'incapacité de participer de façon permanente à l'activité et qu'elle présente un certificat médical qui en atteste, le remboursement se fera au prorata des cours non suivis. Des frais de 10 \$ seront retenus.

AUCUN REMBOURSEMENT POUR LES ACTIVITES PONCTUELLES

Aucun remboursement ne sera accordé pour les activités ponctuelles telles que les ateliers des vins, les découvertes culturelles, etc.

POLITIQUE DU PRIX AFFICHÉ

Les prix affichés dans cette programmation incluent les taxes applicables pour les personnes de 15 ans et plus. Vérifiez la programmation sur notre site Web pour connaître les dernières mises à jour, s'il y a lieu.

NON-RÉSIDENTS

Les non-résidents peuvent se procurer une carte « Accès Blainville non-résidents » afin de s'inscrire en ligne. Se présenter au comptoir Loisirs de l'hôtel de ville, au 1000, chemin du Plan-Bouchard, afin de récupérer la carte gratuite, valable pour deux ans. Prévoir déboursier des frais supplémentaires de l'ordre de 50% pour l'ensemble des activités comprises dans la programmation.

COMMENTAIRES ET SUGGESTIONS

Si vous désirez nous faire part de commentaires ou suggestions concernant la programmation du Service des loisirs et du développement communautaire, nous vous invitons à faire parvenir un courriel à l'adresse électronique suivante : catherine.harnois@ville.blainville.qc.ca

VEUILLEZ CONSERVER LA PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS AFIN DE CONNAÎTRE LES DATES, HEURES ET LIEUX DES ACTIVITÉS.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

LES INSCRIPTIONS EN LIGNE DÉBUTENT À 19 H.

VOUS N'AVEZ PAS INTERNET A LA MAISON ?

Des postes informatiques vous donnant accès gratuitement à Internet seront disponibles à la bibliothèque centrale, de 19 h à 21 h, le lundi 17 août et par la suite, durant les heures d'ouverture régulières.



RABAIS FAMILLE

Le rabais famille ne peut être accordé lors de l'inscription en ligne. Pour l'obtenir, transmettez votre demande après votre premier cours, soit :

1. par télécopieur au 450 434-5296 ;
2. par courriel à helene.frias@ville.blainville.qc.ca ;

Vous devrez fournir le numéro de confirmation qui vous aura été attribué par le système d'inscription, ainsi que le numéro de votre carte du citoyen.

FICHE MÉDICALE

Pour toutes les activités aquatiques, **VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT** remplir la fiche médicale correspondant aux activités choisies. Vous trouverez le formulaire dans la page d'accueil des inscriptions en ligne.

REÇU D'INSCRIPTION

Imprimez votre reçu d'inscription comme preuve de paiement. Aucun reçu ne vous sera envoyé par la poste.

COMMENT S'INSCRIRE

Consultez la rubrique « Aide » sur le site Internet (Services en ligne - Loisirs Inscriptions) pour connaître les étapes d'inscription.

INSCRIPTIONS PAR LA POSTE OU DÉPOSÉE DANS LA CHUTE À COURRIER DE L'HÔTEL DE VILLE – POUR RÉSIDENTS ET NON-RÉSIDENTS

1. Remplir le formulaire d'inscription de la page 4. Pour obtenir une copie supplémentaire, consultez le site Web au www.ville.blainville.qc.ca. Votre numéro de carte du citoyen pour les résidents ou la carte « Accès Blainville » pour les non-résidents est obligatoire pour vous inscrire.
2. Postez le tout à :
INSCRIPTION ACTIVITÉS AUTOMNE 2009
Ville de Blainville
1000, chemin du Plan-Bouchard
Blainville (Québec) J7C 3S9